



CHSCT EXTRAORDINAIRE SPECIAL COVID-19 DU 20 MARS 2020

La CGT a proposé à FO de demander conjointement un CHSCT exceptionnel entièrement dédié au COVID-19. Les deux syndicats ont formulé conjointement cette demande au Directeur.

Le CHSCT dédié au COVID s'est réuni le vendredi 20 mars

Les plus hautes autorités expliquent que nous sommes en guerre, sauf que l'hôpital public n'est pas prêt !

Le moment venu il sera temps de demander des comptes à tous ceux, chacun à son niveau, qui ont malmené l'hôpital en le faisant fonctionner comme une usine à coup de management déconnant et de novlangue. A tous ceux qui l'ont sous financé jusqu'à le saigner, à tous ceux qui nous ont expliqué que ce n'était pas un problème de moyen mais de réorganisations, à tous ceux qui ont fermé des lits ou supprimé du personnel, à tous ceux qui ont défendu la rentabilité et l'austérité, aux gestionnaires zélés de la misère, à tous ceux qui ont fermé les yeux sur nos salaires minables, à tous ceux qui ont osé nous retirer la pénibilité.

Les comptes devront être soldés, jusqu'au dernier centime !

Ici comme ailleurs, les agents sont au cœur d'une crise sanitaire en étant peu ou mal informés des décisions prises sans eux !!

La CGT a martelé que toutes les garanties de sécurité pour les agents exposés devaient être données. La continuité des soins est certes incontournable mais la santé des agents doit être une priorité absolue.

D'après le Directeur le Tarn n'était pas à haute densité virale au 20.03.2020. Le Directeur limite la séance et ne peut répondre à toutes nos questions car les décisions évoluent au jour le jour. La médecine du travail n'était pas présente à l'instance.

Voici les points portés à l'ordre du jour par la CGT :

I. RESSOURCES

Le Directeur affirme qu'il n'y a pas de rupture de stock de matériels au CH Lavour (masques chirurgicaux, FFP2, FFP3, lunettes et surblouses).

Deux notes de service vont être envoyées à tous les services afin que le matériel et surtout les masques soient utilisés à bon escient : Aucun masque ne doit être utilisé hors unité cocagne.

Si pas de contact avec un patient infecté ou symptômes : Pas de masque.

Les masques FFP2 sont réservés au personnel pour les gestes médicaux invasifs (manœuvre de la sphère ORL, prélèvements..).

La principale protection des soignants reste les gestes barrières. Mais il n'y a pas que ça. Il nous faut les moyens de mener cette guerre sans mettre nos vies en péril.

La Direction va organiser une formation obligatoire (à partir du 23 mars d'une durée de 30-45 min) auprès de tous les agents du CH Lavour sur l'utilité du port du masque et les règles d'hygiène strictes (formateurs : Me Pinel, Me Amiel et Mr Le Prince).

Le Directeur précise qu'un usage abusif des masques va nuire à la haute densité virale...Ouais Pour information ces jours ci à la TV pendant qu'une Directrice d'ARS était interviewée on voyait en arrière-plan une personne qui travaillait sur un ordinateur....avec un masque...

Commentaires CGT :

Nous avons demandé que le personnel soit informé des dispositions prises en temps et en heure.

Les équipes doivent être dotées en matériel adapté et en quantité suffisante.

Nous demandons que les référents hygiène soient invités aux cellules de crise.

Enfin nous avons rappelé que les recommandations pour la durée du port des masques étaient de 4h pour les masques chirurgicaux et de 8h pour les FFP2.

Les masques en tissus ne servent à rien en service.

Nous avons précisé que les agents étaient inquiets des risques encourus et le port de masque les rassuraient. C'est bien compréhensible et légitime

II. AUTORISATIONS SPECIALES ABSENCES (ASA)

La CGT réclame depuis plus d'une semaine qu'elles soient accordées dans certaines situations :

- Agents sans moyen de garde d'enfant
- Agents porteurs de pathologies chroniques (11 identifiées officiellement)
- Agents dont le service est fermé.
- Femmes enceintes

En revanche les instructions prévoient que si un agent reste confiné pour cause de COVID, il aura un arrêt maladie classique : C'est anormal !

Maigre consolation ce sera sans jour de carence pour l'instant suspendu.

Nous avons également demandé une reconnaissance en maladie professionnelle avec AT : Le Directeur s'y oppose !!

Nous avons également demandé que les agents exposés soient testés prioritairement pour éviter le risque de propagation nosocomiale. La Direction dit suivre les recommandations officielles.

La Direction a décidé d'autoriser 3 types d'ASA :

- Pour garde d'enfants (l'agent doit faire une déclaration sur l'honneur et la transmettre à la DRH)
- Professionnel en situation de vulnérabilité (femmes enceintes ou avec les pathologies reconnues par le Haut Comité de Santé Publique : l'agent doit se mettre en contact avec la médecine du travail qui donnera l'aptitude ou pas au poste)
- Pas activité au titre du confinement (le cadre donne l'autorisation à l'agent de rester chez lui mais il doit rester à disposition de l'établissement.

III. CIRCUITS DES PATIENTS AUX URGENCES

La Direction précise le circuit adapté au CH Lavour : Un patient qui arrive aux urgences avec des symptômes de fièvre et toux : à l'interphone le personnel fait l'interrogatoire et se prépare pour recevoir le patient suspect (tenue adaptée). Pas de poste médical avancé prévu.

Si patient est autonome et sans facteur de risque : retour au domicile.

Si patient alité avec facteur de risque : test de dépistage à l'unité Cocagne (ancien service ambulatoire mais seulement 6 lits) et si test positif transfert CHU.

Le Directeur précise que « *la vague n'est pas encore arrivée* » mais nous devons prendre des patients stables du CHU.

Les 6 lits dédiés COVID-19 sur le service Cocagne risquent d'être insuffisants La Direction réfléchit à plusieurs hypothèses pour accueillir les patients :

Chaque service devrait avoir son secteur de patients COVID ?

Un service complet spécial patient COVID sur Guiraud et Pinel ?

Commentaires CGT :

Certaines hypothèses sont douteuses sur le plan sanitaire. En effet des patients COVID positifs seraient au milieu de patients avec comorbidités depuis longtemps identifiées.

Les solutions envisagées en psychiatrie sur ce modèle, dans des ailes dites confinées, imaginées de façon hâtive, affirmant que des portes coupe feu ou des bâches empêcheraient de circuler des patients qui présentent des déambulations diurnes et nocturnes, des intrusions dans les chambres, des psychoses lourdes, des manifestations caractérielles ne sont pas tenables. Bricolage ? Même si la Direction précise qu'un service peut être séparé en secteur (sain et infecté) avec un personnel dédié aux patients infectés on peut se poser des questions sur la sécurité autant des patients que des professionnels surtout en psychiatrie.

Par ailleurs comment sera organisé le CH Lavarur si un nombre important d'agents sont arrêtés ?

Le Directeur a précisé que le haut de la vague n'était pas encore là et que l'état d'urgence sanitaire lui permettait de prendre des dispositions directes (dérèglementation du temps de travail, suppression de congés, de RTT, etc..). Tout cela sans concerter les instances.

Décidément le Gouvernement ne nous loupe pas : à la guerre sans les armes, après avoir été saigné pendant des années et maintenant pressé comme des citrons, nos droits piétinés avec l'état d'urgence sanitaire...

Nous demandons que le personnel soit informé au fur et à mesure des dispositions prises mais le Directeur précise qu'il faut qu'il agisse dans l'urgence.

Le passage en 12h au service de Cocagne et en médecine a été favorisé et encore une fois mais encore une fois en cas d'urgence sanitaire le Directeur n'est pas obligé de respecter le droit du travail.

Le Directeur a renforcé la sécurité de Guiraud et Pinel en fermant les établissements.

Le standard a été renforcé pour filtrer les entrées. Pour le SSIAD : les tournées ont été diminuées EHPAD et USLD en plan bleu.

La CGT demande qu'il soit d'abord fait appel aux volontaires pour travailler sur les services COVID-19 Nous avons fait voter des préconisations, jointes au PV.

IV. IMPORTANT

La CGT reste à votre disposition. Nous publions sur notre site internet de nombreuses informations.

Pendant cette crise sanitaire nous vous recommandons de le consulter régulièrement.

Faites nous aussi remonter par mails toutes vos préoccupations et demandes. Nous sommes aussi joignables par téléphone. Demandez au standard que l'on joigne un représentant CGT.

*La CGT,
votre meilleur atout !*

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavarur.fr